

Déclaration du SNEP-FSU à la Formation Paritaire Mixte Académique EPS

Cette Formation Paritaire Mixte Académique EPS s'ouvre dans un contexte particulier de mobilisations dans l'éducation nationale et dans toute la Fonction publique. Nous tenons à rappeler ici notre attachement à un Service public de qualité sur l'ensemble du territoire et notre détermination à le défendre.

Les projets de loi « école de la confiance » et « transformation de la Fonction publique », actuellement présentés à l'Assemblée et au Sénat se font de manière autoritaire sans prise en compte des professionnels concernés. Ils annoncent une déstructuration du métier, une remise en cause des missions du service public, un renforcement de l'inégalité des droits entre les élèves et les familles et une dégradation accrue du paritarisme, garant du fonctionnement démocratique du Service public.

Le gouvernement fait la sourde oreille face aux mobilisations et utilise l'autoritarisme dans son fonctionnement : rappels à l'ordre de fonctionnaires qui osent exprimer publiquement leur désaccord, mise en garde, etc. Cette attitude est déplorable et ne fait que renforcer nos inquiétudes concernant l'article 1 de la loi école de la confiance, et l'article 13 de celle dite de « transformation de la Fonction publique ».

Le projet de loi Fonction publique est une boîte à outils inventée par le gouvernement pour casser le Service public. Le quasi dessaisissement de toutes les compétences des CAP, l'augmentation du recrutement de contractuels, la suppression de milliers de postes, la fusion des CT et CHSCT,... sont extrêmement dangereux car cela précarisera les personnels et renforcera de fait les inégalités territoriales. Cette disparition des instances paritaires n'est souhaitée par aucun agent que ce soit les personnels enseignants ou administratifs dans les établissements mais aussi les personnels dans les rectorats (ressources humaines, etc...). Pour une économie dérisoire de 50000 euros en moyenne par Ministère, le gouvernement met en place une gestion inégalitaire et autoritaire des personnels.

Dans l'éducation, en plus de ces 2 projets, les réformes lycées, lycées pro, parcoursup et bac viennent renforcer le malaise et la colère existante tant du point de vue des personnels que des élèves et leurs familles. Au-delà, par ailleurs de faire la part belle à l'enseignement privé (avec l'obligation de financement des écoles maternelles privées), ces projets instaurent des modes de fonctionnement nuisibles aux élèves comme aux personnels et va accentuer les inégalités.

Dans ce contexte la parution du décret imposant les 2HSA à la rentrée prochaine, décret qui fait l'unanimité contre lui de la part des organisations syndicales, est une véritable provocation tant cela va dégrader les conditions de travail, les relations dans les équipes pédagogiques. Et c'est aussi une mesure profondément inégalitaire si l'on considère comment ces HSA sont distribuées entre les hommes et les femmes.

Le ministre a beau jeu de parler de confiance... il ne met rien en place pour l'instaurer.

Et pour ce qui est de la revalorisation des enseignants, annoncée par le président, il conviendrait pour le moins de mettre fin au gel de la valeur du point d'indice et de lui assurer une sérieuse augmentation à l'occasion du rendez-vous salarial de juin. Il y a urgence et ce serait sûrement là une bonne façon de renforcer l'attractivité du métier.

Concernant notre sujet du jour : les mutations intra-académiques EPS.

Nous vivons donc pour la dernière fois cette FPMA garantissant la transparence dans les affectations des collègues. Nous tenons tout d'abord à remercier l'administration pour les échanges avec les personnels de la DP et de la DOPS et le travail accompli, dans l'urgence cette année, tout au long de la préparation de ce mouvement qui commence dès le GT Emploi en Mars. Le travail effectué permet d'améliorer au final le mouvement des collègues et par conséquent l'enseignement de la discipline auprès des élèves.

Nous avons donc une pensée pour tous ces agents du rectorat qui devront faire face l'an prochain (sans instance paritaire) à l'ensemble du travail lié au mouvement mais aussi au recours que les enseignants d'EPS pourront déposer.

120 demandeurs cette année pour 66 postes vacants en établissements mais 49 réellement du fait des blocages pour accueillir les supports stagiaires notamment.

La particularité de ce mouvement réside dans la parfaite égalité entre les demandeurs titulaires d'un poste à Paris, les TZR parisiens et les stagiaires entrants (33). Nous constatons aussi une augmentation des titulaires entrants (21).

Nous tenons à réaffirmer aussi la situation compliquée de la discipline EPS sur l'académie de Paris avec un solde négatif des postes implantés à la rentrée 2019 et ce, malgré l'intervention du SNEP-FSU Paris qui a permis de passer de 8 Mesures de carte scolaire en Mars à 2 aujourd'hui ainsi que la non suppression de deux autres postes.

Cette année les candidatures pour les postes spécifiques en REP+ ont été nombreuses. Même si nous nous réjouissons de cette abondance à laquelle nous ne sommes pas étrangers, nous demandons toujours que les postes en REP+ soient réintroduits dans le mouvement banal.

Enfin nous nous inquiétons toujours de la diminution de la zone de remplacement en EPS. Dans l'état actuel des TZR et avec les difficultés de recrutement de contractuels, des cours d'EPS ne seront pas assurés pour l'année scolaire 2019/2020.

Attaché au principe d'équité, le SNEP-FSU revendique le retour à un mouvement national amélioré en un seul temps qui n'impose pas un mouvement à l'aveugle.